

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE273

présenté par

M. Benoit, M. Reynier, M. Sauvadet et M. Tuaiva

ARTICLE 23

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« de production ou de transformation »

les mots :

« d'extraction, de production ou de fabrication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adapter la terminologie au secteur de l'extraction de matériaux, de l'artisanat et de l'industrie.